

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article4573>

# Claude Covassi, fausse taupe, vrai affabulateur

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : samedi 26 mai 2007

---

**Spyworld Actu**

---

**MANIPULATION. Les services secrets se sont intéressés à Hani Ramadan, mais sans violer la loi. Le rapport parlementaire sur l'affaire est pourtant sévère. La police genevoise est critiquée, les médias aussi.**

Claude Covassi, la taupe soi-disant chargée d'infiltrer le Centre islamique de Genève, n'était finalement qu'un manipulateur non dénué de talent. Il y avait du vrai dans ce qu'il a raconté aux médias, mais beaucoup de faux. La délégation des commissions de gestion du parlement, l'organe de surveillance des services secrets, a livré vendredi son rapport, très attendu, sur une affaire qui tient en haleine les médias depuis plus d'un an. Elle n'a pas trouvé « un seul indice sérieux susceptible d'étayer les graves accusations » du Genevois contre les divers organes du renseignement suisse.

Contrairement à ce qu'il a affirmé urbi et orbi, Claude Covassi n'a jamais reçu la mission des services secrets de compromettre Hani Ramadan, le directeur du Centre islamique de Genève, que ce soit en introduisant des documents accusateurs dans les locaux du centre ou de toute autre manière. Jamais non plus il ne lui a été demandé de se convertir à l'islam pour approcher plus facilement sa cible.

Les enregistrements numériques qu'il prétendait détenir, et qui auraient prouvé les turpitudes du Service d'analyse et de prévention (SAP), le renseignement intérieur suisse, n'existent pas. La délégation a fait expertiser par l'EPFL les documents informatiques fournis par Claude Covassi. Aucune trace d'un enregistrement n'y a été découverte.

Il est exact en revanche que le Genevois a reçu du SAP la mission de livrer des informations « sur les personnes gravitant autour de [Hani Ramadan] et sur les événements qui se déroulaient au centre islamique », indique le rapport. Mais il fréquentait déjà régulièrement le Centre islamique lorsqu'il a été approché par le SAP, et les missions qui lui ont été confiées sont restées dans le cadre de la loi, juge la délégation.

Claude Covassi n'avait en effet nullement la fonction d'un agent infiltré comme il l'a prétendu, auquel les services secrets ne sont pour l'heure pas autorisés à recourir. C'est en tant qu'informateur qu'il a travaillé pour les services de renseignement intérieur et extérieur (le SAP et le SRS, rattachés respectivement au Département de justice et police et à celui de la Défense).

La rédaction du rapport aura fait l'objet d'âpres tractations, les services de renseignement s'étant montrés hostiles dans un premier temps à ce qu'autant de détails soient rendus publics. En divulguant non seulement l'existence mais aussi les contours d'une de leur mission, « nous sommes allés très loin », a admis le président de la délégation, le conseiller national UDC zurichois Hans Hofmann, qui se retrouvait en l'occurrence opposé aux services supervisés par son camarade de parti Christoph Blocher.

Interrogé pour savoir si la délégation jugeait justifiée l'observation d'un centre religieux par les services secrets, Hans Hofmann a déclaré qu'il « ne la condamnait pas ». Il n'a pas révélé si d'autres interventions du même genre avaient été effectuées aux fins de lutte contre le terrorisme.

La délégation a eu en réalité connaissance dès 2004 de l'opération du SAP, baptisée « Memphis » visant à récolter des renseignements sur le Centre islamique. La délégation est en effet tenue informée de ce type d'investigations dans le cadre de sa mission de surveillance des services secrets. L'opération a été autorisée en toute régularité par le chef du SAP, Urs von Däniken, et portée à la connaissance, à l'époque, du chef du département.

Les parlementaires n'en adressent pas moins de sévères critiques aux services de renseignement. Ils reprochent au SAP l'amateurisme avec lequel il a recruté un homme aussi peu fiable que Claude Covassi. Ils déplorent que le SAP et le SRS aient pu collaborer sans le savoir avec le même informateur, et y voit une nouvelle preuve de la nécessité de rapprocher les deux services pour qu'ils collaborent mieux.

Mais la police genevoise, plus particulièrement la Brigade des investigations spéciales (BRIS), est également lourdement mise en cause par le rapport. C'est l'un de ses agents en effet qui a proposé au renseignement fédéral d'engager Covassi comme informateur, et le même inspecteur a interféré de manière inadéquate dans la conduite de la source au moment où Covassi aurait dû être géré exclusivement par le SAP.

C'est toujours le même policier genevois qui a transmis à Covassi, en toute illégalité, un document provenant de la police judiciaire fédérale attestant des préparatifs d'un attentat contre un avion d'EI Al en Suisse. Claude Covassi devait ensuite exploiter cette information auprès des médias, dont le rôle est sérieusement mis en cause par la délégation. Claude Covassi n'a jamais joué le moindre rôle, ce n'est pas lui qui a permis de déjouer l'attentat.

Enfin, le rapport constate que la BRIS genevoise semble « entretenir des relations avec des autorités étrangères qui vont bien au-delà de ce que prévoit la loi ». Il s'agit en l'occurrence des services secrets français. La délégation invite le département de Christoph Blocher à « rappeler aux cantons le cadre et les limites » légaux, et à réaffirmer « la responsabilité de la Confédération dans la direction des tâches de protection de l'Etat ».

*Post-scriptum :*

<http://www.letemps.ch/template/suis...>